

## Tarifs Salle de spectacles KRAFFT

	Tarif 2024	
<b>Réunion / assemblée générale / congrès / séminaire</b>		<b>à prévoir</b>
* Associations marais-chapelaines	gratuit	
* Associations extérieures communes	311 €	
* Autres (entreprises / banques...)	511 €	
<b>Spectacles par les écoles / collèges / lycées</b>		
Sur temps scolaires ou gala de fin d'année		
* écoles marais-chapelaines, collèges et lycées de la carte scolaire	gratuit	technicien (2)(4)
* écoles, collèges et lycées extérieurs	237 €	technicien
<b>Manifestation sans recette</b>		
* association marais-chapelaine :	gratuit	technicien (2)
* association extérieure commune :	311 €	technicien
<b>Manifestation payante avec recettes</b>		
* association marais-chapelaine	293 €	technicien (3)
* association extérieure commune :	468 €	technicien
<b>Répétition :</b>	gratuit	
<b>Sécurité (4)</b>		
Prestation SSIAP obligatoire en salle si présence de public		aux frais réels
<b>résidence</b>		
mise a dispo en échange d'une prestation culturelle		gratuit

(2) après étude de la fiche technique (matériel son et lumière) qui sera transmise par le loueur lors de la réservation

(3) 1 séance gratuite pour 3 séances et plus

(4) Ecoles marais-chapelaines : 2 prestations SSIAP offertes par école de la Commune par année scolaire

Caution salle : 500€ / caution sonorisation : 500€ / caution ménage : 50€

Etat des lieux avant et après